



Liberté Egalité Fraternité
Commune de Néoules
Var 83136
Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRETE RH 2018-57
PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
DU CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Le Maire de Néoules,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,
Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 5 avril 2018,

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2^{ème} classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir de
1-STEIN Chantal	Adjoint administratif ppal 2è cl - 4 ^{ème} échelon – 1 a 1 m et 20 j	02/07/2018

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Néoules, le 18 avril 2018
André GUIOL
Maire de Néoules





Liberté Egalité Fraternité
Commune de Néoules
Var 83136
Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRETE RH 2018-07
PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
DU CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Le Maire de Néoules,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales,
Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 5 avril 2018,

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2018, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir de
1-POLITO Floriane	Adjoint technique ppal 2 ^è cl - 7 ^{ème} échelon - 5 m et 16 j	01/01/2018
2-LIMOZI Magali	Adjoint technique ppal 2 ^è cl - 7 ^{ème} échelon – 8 m	01/01/2018
3-BISSONNIER Christelle	Adjoint technique ppal 2 ^è cl - 7 ^{ème} échelon – 8 m	01/01/2018
4-ESTIENNE-REBOUL Sabrina	Adjoint technique ppal 2 ^è cl - 6 ^{ème} échelon – 1 a	01/01/2018
5-CORDIER Fabrice	Adjoint technique ppal 2 ^è cl - 6 ^{ème} échelon –	01/04/2018
6- MARTIN Barbara	Adjoint technique ppal 2 ^è cl - 3 ^{ème} échelon –	01/01/2018

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Néoules, le 18 avril 2018
André GUIOL
Maire de Néoules

